

Fiche technique de sécurité CE conformément à l'ordonnance (CE) N° 1907/2006

1. DÉSIGNATION DU PRODUIT OU DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation du produit

HUILE À COMPRESSEUR BAUER

N° de commande : N19745

Utilisation du produit

Huile à compresseur

Désignation de la société

BAUER KOMPRESSOREN GmbH, Postfach 710260, D-81452 Munich

Téléphone : +49(0)89-78049-0, fax : +49(0)89-78049-167

Numéro d'appel d'urgence de la société :

Téléphone : +49(0)89-78049-0

2. RISQUES POSSIBLES

Pour les hommes

Voir également points 11 et 15.

La préparation n'est pas dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Pour l'environnement

Voir point 12.

Le produit peut former un film à la surface de l'eau qui empêche l'échange de l'oxygène.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Désignation chimique			
% plage	Symbole	Formules R	EINECS, ELINCS
	Numéro d'enregistrement (ECHA)	DNEL	PNEC

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Inhalation

Évacuer les personnes de la zone dangereuse.

Faire respirer de l'air frais aux personnes et consulter un médecin en fonction des symptômes.

4.2 Contact avec les yeux

Rincer abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes, consulter un médecin si nécessaire.

4.3 Contact avec la peau

Laver soigneusement et abondamment avec de l'eau et du savon, enlever immédiatement les vêtements souillés et imbibés, consulter un médecin (rougeurs etc.).

4.4 Ingestion

Rincer abondamment la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir, donner à boire en grande quantité, consulter immédiatement un médecin.

4.5 Moyens particuliers nécessaires pour les premiers soins

Remarques destinées au médecin :

Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Agents d'extinction adaptés**

CO₂

Poudre sèche

Mousse

Refroidir les récipients concernés avec de l'eau.

5.2 Agents d'extinction ne devant pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 Mises en danger spécifiques dues à la substance ou à la préparation même, aux produits de combustion ou aux gaz qui se dégagent en cas d'incendie

Les produits suivants peuvent se dégager en cas d'incendie :

Oxyde de carbone

Oxyde d'azote

Hydrocarbures

Produits de pyrolyse toxiques

Lorsqu'il est chaud, le produit développe des vapeurs combustibles.

5.4 Équipements de protection spéciaux pour la lutte contre l'incendie

Appareil de protection respiratoire indépendant de la circulation d'air

Protection intégrale le cas échéant en fonction de l'importance de l'incendie

5.5 Autres remarques

Éliminer l'eau d'extinction d'incendie conformément aux prescriptions officielles.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Cf. points 13 et 8 pour l'équipement de protection personnelle.

6.1 Mesures de prudence concernant les personnes

Veiller à une ventilation suffisante.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Tenir compte du risque de glissement le cas échéant.

Ne pas mettre les chiffons imbibés de produit dans les poches des pantalons.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

En cas de rejet de quantités importantes, contenir ces dernières.

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations.

Éviter toute infiltration dans les eaux superficielles et souterraines, ainsi que dans le sol.

6.3 Procédés de nettoyage

Utiliser un absorbant pour liquide (absorbant universel, sable, kieselguhr par exemple) et éliminer le tout conformément au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Remarques pour une manipulation en toute sécurité :

Cf. point 6.1.

Veiller à bien aérer la pièce.

Éviter la formation de brouillards d'huile.

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'inflammation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Il est interdit de manger, boire, fumer et conserver des denrées alimentaires dans le local de travail.

Tenir compte des remarques figurant sur l'étiquette ainsi que du mode d'emploi.

7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients :

Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé.

Ne pas stocker le produit dans des passages ni dans des escaliers.

Ne pas stocker le produit avec des oxydants.

Le sol doit résister aux solvants.

Conditions de stockage particulières :

Cf. point 10.

Stocker dans un endroit bien aéré.

Protéger de l'ensoleillement et de la chaleur.

8. LIMITATION ET SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites explosives

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

8.2.1 Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail

Veiller à une bonne aération. Cela est possible grâce à une aspiration locale ou à une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour respecter les valeurs limites sur le poste de travail (AGW), porter une protection respiratoire adaptée.

Valable uniquement si des valeurs d'exposition limites sont indiquées ici.

Les mesures d'hygiène générales valables pour la manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Se tenir à distance des aliments, boissons et des aliments pour animaux.

Protection respiratoire

Pas nécessaire dans les situations normales.

En cas de formation de brouillard d'huile

Filtre A P 3 (EN 14387)

Gants

Gants de protection qui résistent à l'huile (EN 374)

Le cas échéant :

Gants de protection en nitrile (EN 374)

Gants de protection en PVC (EN 374)

Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection des yeux

Protection du corps

Lunettes de protection fermées hermétiquement
avec protections latérales (EN 166)

Vêtements de travail de protection

(par ex. chaussures de sécurité EN 344,

vêtements de travail à manches longues)

Informations supplémentaires concernant la protection des mains – Aucun test n'a été réalisé.

La sélection pour les préparations a été effectuée en âme et conscience et en fonction des informations sur les composants.

La sélection pour les substances a été effectuée en fonction des indications des fabricants de gants.

La sélection définitive du matériau des gants doit être effectuée en tenant compte des temps de passage, des vitesses de perméation et de la dégradation.

La sélection d'un gant adapté ne dépend pas seulement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Dans le cas des préparations, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être prévue à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de passage exact du matériau des gants est communiqué par le fabricant et doit être respecté.

8.2.2 Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Pas de données disponibles.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Douce
Valeur pH non dilué	n.a.
Point d'ébullition / Plage d'ébullition (en °C)	Aucune donnée disponible
Point de fusion / Plage de fusion (en °C)	Aucune donnée disponible
Point d'inflammation (en °C)	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Non
Limite explosive inférieure	Aucune donnée disponible
Limite explosive supérieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité (g/ml)	0,965 (20 °C)
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée disponible
Viscosité	145 mm ² /s (40 °C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Cf. point 7.

Non prévues en cas de stockage et de manipulation conformes (stable).

Substances à éviter

Cf. également point 7.

Éviter tout contact avec des oxydants puissants.

Éviter tout contact avec des alcalis puissants.

Éviter tout contact avec des acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Cf. point 5.3.

11. INDICATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë et autres effets immédiats

Ingestion, LD50, rats, voie orale (mg/kg)

Aucune donnée disponible

Inhalation, LC50, rats, par inhalation (mg/l/4h)

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau LD50, rats, voie dermique (mg/kg)

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Effets chroniques et apparaissant avec retard

Effet sensibilisant

Aucune donnée disponible

Effet cancérigène

Aucune donnée disponible

Effet mutagène

Aucune donnée disponible

Effet toxique pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Effet narcotique

Aucune donnée disponible

Autres remarques

Aucune classification selon la méthode de calcul.

Effets possibles :

En cas de contact prolongé :

Le produit présente une action dégraissante

Dermatite

12. INDICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Classe de mise en danger de l'eau (Allemagne)

1

Classement auto

Oui (VwVwS)

Persistance et dégradabilité

Non biodégradable (test de Sturm) *

Comportement dans les installations de traitement des eaux usées

Pas de AOX selon la formule

Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

Toxicité écologique

Aucune donnée disponible

* Benzolamine, N-phényl-, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène

13. REMARQUES CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1 Pour la substance / préparation / quantités résiduelles

Les chiffons, le papier ou tout autre matériau organique imbibé représentent un danger d'incendie et doivent être contrôlés, collectés et éliminés.

N° code déchets CE :

Les codes de déchets sont des recommandations pour l'utilisation prévisible du produit.

En raison de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'utilisateur, il est également possible d'attribuer des codes déchets différents dans certains cas (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE).

13 02 06 huiles lubrifiantes, à engrenages et pour machines synthétiques.

Recommandation :

Respecter les prescriptions légales locales.

Prévoir la récupération des matériaux, par exemple incinérateur adapté.

13.2 Pour matériaux d'emballage contaminés

Cf. point 13.1.

Respecter les prescriptions légales locales.

Vider entièrement les récipients.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme la substance.

14. INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Indications générales

Numéro UN n.a.

Transport routier / ferroviaire (GGVSE/ADR/RID)

Classe / groupe d'emballage n.a.

Code de classification n.a.

LQ n.a.

Transport par voie maritime

GGVSee / code IMDG n.a. (classe / groupe d'emballage)

Polluants maritimes (Marine Pollutant) n.a.

Transport par voie aérienne

IATA : n.a. (classe / dangers annexes / groupe d'emballage)

Remarques supplémentaires

Pas de substances dangereuses selon les indications ci-dessus.

15. DISPOSITIONS LÉGALES

Marquage selon les prescriptions sur les matières dangereuses et directives CE (67/548/CEE et 1999/45/CE)

Symboles de danger Sans objet

Désignations des dangers ---

Formules R

Formules S

Ajouts	n.a.
Tenir compte des restrictions	n.a.
VOC 1999/13/CE	---

16. AUTRES INDICATIONS

Ces indications se rapportent au produit à l'état de livraison.

Classe de stockage selon VCI	10/12
Points révisés	1 – 16 (REACH)

Légende :

AGW = valeur limite sur le poste de travail / BGW = valeur limite biologique

AOX = composés organohalogénés adsorbables

n.a. = non applicable / n.v. = non disponible / n.g. = non contrôlé

VbF = ordonnance sur les liquides inflammables (ordonnance autrichienne)

VOC = Volatile organic compounds (composés organiques volatils)

WGK = classe de mise en danger de l'eau selon l'instruction administrative sur les substances dangereuses pour l'eau – VwVwS (ordonnance allemande)

WGK3 = très dangereux pour l'eau, WGK2 = dangereux pour l'eau, WGK1 = peu dangereux pour l'eau

Les indications présentées ici décrivent le produit du point de vue des prescriptions de sécurité nécessaires ; elles ne garantissent pas des propriétés définies et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Nous déclinons toute responsabilité.

Établi par :

BAUER KOMPRESSOREN GmbH · Postfach 710260 · D-81452 Munich

Téléphone : +49(0)89-78049-0 · Fax : +49(0)89-78049-167

La modification ou la reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de la société BAUER KOMPRESSOREN GmbH.